

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	R-3 : Multifamiliale									
	R-4 : Maison mobile									
	R-5 : Mixte									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Voisinage									
	C-2 : Quartier									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Spécial									
	C-5 : Agricole			●						
	C-6 : Services professionnels et administratifs									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Prestige									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde			●						
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Espace public			●						
	P-2 : Voisinage									
	P-3 : Régional									
	P-4 : Spécial									
	A : AGRICULTURE									
	A : Agriculture									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS : Conservation									
CONS-1 : Conservation intégrale										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)							
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée		●	●						
	Jumelée		●	●						
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)		9	9						
	Largeur maximale (m)									
	Superficie de planchers minimale (m ²)		450	450						
	Superficie de planchers maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale		1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale		3	3						
	Hauteur en mètres maximale		15	15						
	RAPPORTS									
	Planchers/terrain maximal		1,2	1,2						
	Espace bâti/terrain minimal									
	Espace bâti/terrain maximal		0,5	0,5						
	MARGES									
	Avant minimale (m)		10	10						
	Latérale minimale (m)		5	5						
	Latérales totales minimales (m)		10	10						
	Arrière minimale (m)		12	12						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Front de lot minimal (m)		45	45						
	Profondeur minimale (m)		45	45						
	Superficie minimale (m ²)		4000	4000						
DIVERS										
Nombre de logements (min/max)		0/0	0/0							
Densité nette log/ha (min/max)		0/0	0/0							
PIIA		●	●							
Notes particulières		(2)	(2)							
NOTES								Amendements		
(1) Centre de collecte ou de tri de déchets domestiques. (2) Chapitre XIV - Environnement, section X - Dispositions particulières applicables aux installations septiques. (3) Serres et bâtiments pour la culture hydroponique.								No. Régl.	Date	
								RV-1441-066	19-sept-18	